

AR PREFECTURE

017-200041523-20200507-DEC223_2020-AU
Reçu le 13/05/2020

H A U T E

Personnel contractuel



SAINTONGE

Décision n° 223/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MACREZ Tatiana, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien pour une durée de 6 mois soit du 09/05/2020 au 08/11/2020,
- Monsieur DEGREZE Ludovic, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 2 mois soit du 10/05/2020 au 09/07/2020.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Madame MACREZ Tatiana du 09/05/2020 au 08/11/2020, avec la commune de Champagnolles.

Fait à Jonzac

Le - 7 MAI 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**